

Marc Lemay

Député fédéral

Circonscription
Abitibi-Témiscamingue



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Renouvellement des licences des télévisions régionales

Marc Lemay demande des audiences publiques en région

Rouyn-Noranda, le 2 février 09 – Devant les interrogations et les inquiétudes soulevées par les organismes et les intervenants régionaux face à la couverture télévisuelle de notre actualité régionale, le député d'Abitibi-Témiscamingue, **Marc Lemay**, a soumis une demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en ce qui a trait à la tenue, en Abitibi-Témiscamingue, des audiences publiques de l'organisme lorsqu'aura lieu le renouvellement des licences de nos télévisions régionales.

Vous trouverez ci-après la retranscription de la lettre qu'il a adressée à monsieur Robert A. Morin, Secrétaire général du CRTC.

« La circonscription que je représente, Abitibi-Témiscamingue, compte trois stations privées de télévision, chacune affiliée à un des grands réseaux de télévision francophone du Québec, soit la Société Radio-Canada, le réseau TVA et le réseau TQS. Toutefois, nos 3 stations régionales sont la propriété d'une même entreprise, RNC Média (autrefois appelé Radio Nord Communications) qui opère également sur notre territoire, deux stations de radio sur bande FM.

Pour un sain développement de notre région, pour une meilleure cohésion du milieu et pour un fort sentiment d'appartenance dans nos communautés, la connaissance de notre environnement et la circulation de l'information de proximité sont essentielles.

Au cours des dernières années, les avancées technologiques et la mondialisation de l'information ont beaucoup transformé l'industrie de la radio et de la télédiffusion et affecté les entreprises qui s'y consacrent. Notre région se ressent des conséquences de toutes ces mutations dans la couverture de l'actualité régionale, dans la diminution de la programmation témiscabitibienne, dans l'accès quasi inexistant à du temps d'antenne local et cela, tant à la radio qu'à la télévision.

Cet état de fait préoccupe grandement les intervenants régionaux qui, tout en étant sensibles aux contraintes rencontrées par les diffuseurs, ont des inquiétudes bien précises et des recommandations à transmettre concernant les communications en Abitibi-Témiscamingue.

Ayant appris que le CRTC a renouvelé toutes les licences de télédiffusion de RNC Média dans notre région (Décision de radiodiffusion CRTC 2008-58) jusqu'au 31 août 2009 et que RNC Média vient de présenter au Conseil ses demandes de renouvellement pour ces licences, je viens par la présente demander que les audiences, tenues par le CRTC lors de ces renouvellements, aient lieu en Abitibi-Témiscamingue.

Je comprends que cette demande sous-tend des déboursés supplémentaires pour le Conseil, cependant, considérant que plusieurs organismes, organisations et citoyens comptent faire connaître leur opinions lors de ces renouvellements en présentant un mémoire, considérant que ce sont toutes nos télévisions privées régionales qui sont concernés, considérant que, dans un souci de transparence du processus d'attribution de licences, l'accès en région à des audiences du CRTC serait bénéfique à tous citoyens et citoyennes, il m'apparaît que les coûts supplémentaires d'audience tenues dans notre région seraient pleinement justifiés par les avantages qu'en retireraient mes commettants.

Dans l'attente d'une réponse positive à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

*Marc Lemay
Député d'Abitibi-Témiscamingue »*